

# FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTRA ou INTER entreprise  
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal.



## OBJECTIF DE LA FORMATION :

Maintenir les compétences du SST, définies dans le document de référence de l'INRS, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale. Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

## COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Secourir une victime qui :
  - Saigne abondamment,
  - S'étouffe,
  - Se plaint d'un malaise, de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements,
  - Se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
  - Ne répond pas mais respire
  - Ne répond pas et ne respire pas.
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

## PUBLIC :

Personne titulaire d'un certificat SST.

## DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

## MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Un recyclage de 7h00 (1 jour) est à prévoir tous les 24 mois.

## ORGANISATION DE LA FORMATION :

### PRÉ REQUIS :

Être titulaire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail.

### DURÉE :

7 heures (1 jour)

### EFFECTIFS :

Effectif minimum : 4 stagiaires  
Effectif maximum : 10 stagiaires

### ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation  
Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Document de référence de l'INRS

Code du travail :

- L4121-1 relatif aux obligations de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des salariés.
- R4224-16 relatif à l'organisation des secours dans l'entreprise.
- R4224-15 relative à la formation secourisme.

Code pénal :

- Article 223-6 relatif à l'obligation de l'assistance à personne en péril.

# FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



## INTERVENANTS

Formateurs certifiés INRS et à jour de leurs formations continues



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Exercices et mise en situation des stagiaires
- Matériels pédagogiques : mannequins, défibrillateur de formation, maquillage et accessoires pour les mises en situation.

## PROGRAMME :

- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Rappel sur les notions de base en matière de prévention
- Rappel sur le rôle et la contribution du SST dans la mise en œuvre d'action de prévention
- Rappel du plan d'organisation de la prévention ainsi que les personnes à informer des actions mise en œuvre et des situations dangereuses repérées
- Rappel du cadre juridique d'intervention du SST
- Actualisation des compétences du SST au travers de mise en situation :
  - Protéger
  - Examiner
  - Faire alerter ou alerter
  - Secourir une (des) victime(s) pour atteindre les résultats suivants :
    - Arrêter le saignement
    - Permettre de respirer
    - Eviter l'aggravation et prendre un avis médical
    - Eviter l'aggravation de la brûlure
    - Eviter l'aggravation d'un traumatisme supposé
    - Eviter l'aggravation d'une plaie
    - Permettre de continuer à respirer
    - Assurer une respiration et une circulation artificielles

## EVALUATION :

Une évaluation formative est réalisée par le formateur SST tout au long de la formation.

Une évaluation certificative suivant les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail clôture la session.

A l'issue de ces évaluations, pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail, les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues.

